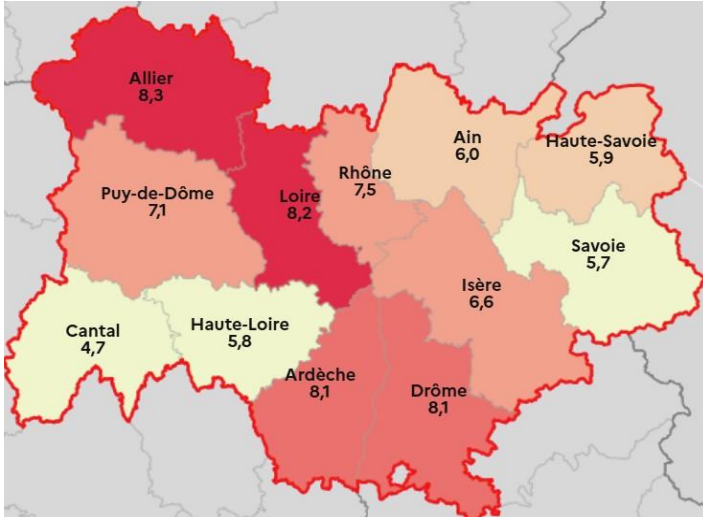


Auvergne-Rhône-Alpes : 7%



Source : INSEE - Taux de chômage localisé

Selon l'Insee, le taux de chômage du 1er trimestre 2026 en Auvergne-Rhône-Alpes (7 %) augmente de 0,1 point sur un trimestre (+0,2 point en France métropolitaine ; 7,9 %). C'est dans le Cantal que l'on trouve le taux de chômage le plus bas (4,7 %), à l'inverse de l'Allier (8,3 %).

Le taux de chômage augmente dans quasiment tous les départements de la région : de +0,1 point dans l'Allier, en Ardèche, dans le Cantal, en Isère, dans la Loire et en Haute-Savoie, à +0,2 point dans l'Ain, dans le Puy-de-Dôme et le Rhône.

Il stagne dans la Drôme, en Haute-Loire, et en Savoie.

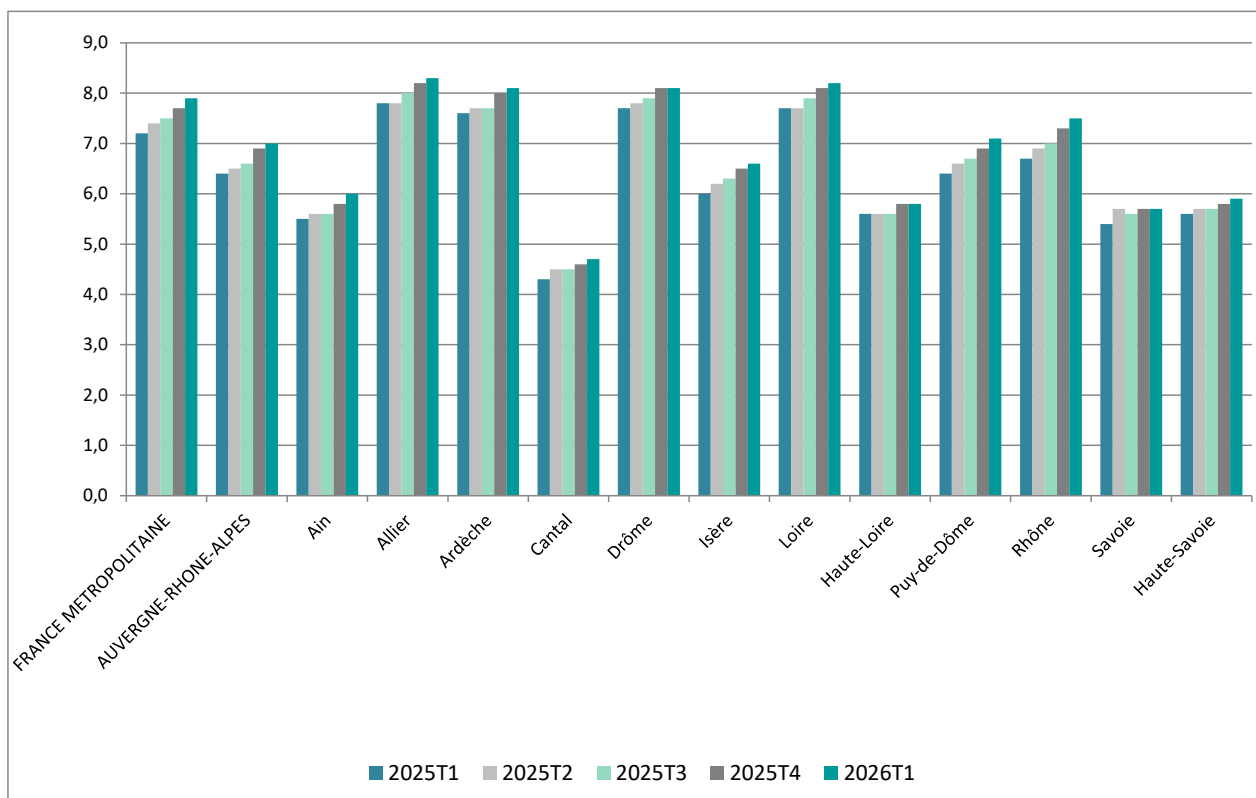
Sur un an, le taux de chômage est en hausse de 0,6 point (+0,7 point en France métropolitaine). Il augmente dans tous les départements (de +0,2 point en Haute-Loire à +0,8 point dans le Rhône).

La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au 4e rang des régions qui présentent les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne, Pays de la Loire (6,6 %), et Corse (6,8 %). Inversement, c'est dans les Hauts-de-France (9,8%) et en Occitanie (9,5 %) que le taux de chômage reste le plus élevé.

Définition du taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (qui regroupe les actifs occupés et les chômeurs). Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent (ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois).

Taux de chômage par département sur les 5 derniers trimestres (source : Insee)



Libellé	2019T4	2025T1	2025T4	2026T1	Evol trim (en pts)	Evol annuelle (en pts)
FRANCE METROPOLITAINE	7,9	7,2	7,7	7,9	0,2	0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	7,1	6,4	6,9	7,0	0,1	0,6
Ain	6,0	5,5	5,8	6,0	0,2	0,5
Allier	8,7	7,8	8,2	8,3	0,1	0,5
Ardèche	9,0	7,6	8,0	8,1	0,1	0,5
Cantal	4,8	4,3	4,6	4,7	0,1	0,4
Drôme	8,9	7,7	8,1	8,1	0,0	0,4
Isère	6,7	6,0	6,5	6,6	0,1	0,6
Loire	8,2	7,7	8,1	8,2	0,1	0,5
Haute-Loire	6,5	5,6	5,8	5,8	0,0	0,2
Puy-de-Dôme	7,1	6,4	6,9	7,1	0,2	0,7
Rhône	7,4	6,7	7,3	7,5	0,2	0,8
Savoie	6,2	5,4	5,7	5,7	0,0	0,3
Haute-Savoie	6,0	5,6	5,8	5,9	0,1	0,3
Conseil Départemental du Rhône	5,3	4,6	4,9	5,0	0,1	0,4
Métropole de Lyon	8,0	7,3	8,1	8,3	0,2	1,0